

Questions orales

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le ministre s'est entretenu avec des représentants du CÉDA en août et en juillet, il leur a promis de s'efforcer de régler tout différent qui pourrait survenir entre eux et le gouvernement à propos des revendications des autochtones et il s'est dit prêt à les rencontrer de nouveau à ce sujet. Pourquoi ne rencontrerait-il pas les représentants du CÉDA avant de proposer des modifications à l'entente ou d'en reporter indéfiniment la signature? Le ministre ne sait-il pas que les représentants du CÉDA sont actuellement à Ottawa et voudraient le rencontrer pour discuter de toute modification qu'il envisagerait d'apporter?

● (1450)

M. Epp: Oui, monsieur l'Orateur, je sais qu'ils sont à Ottawa. Nous avons prévu une réunion pour le 14 novembre.

M. Allmand: C'est faux.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE QUE SOIT RÉTABLI LE SERVICE DE TRAINS DE VOYAGEURS ENTRE QUÉBEC ET SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la Commission canadienne des transports autorisait, l'été dernier, la cessation d'un service inter-régional entre le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et la ville de Québec, service de train passagers, et l'instauration d'un service de train de passagers entre Sherbrooke et Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, en passant par l'État du Maine, privant ainsi les citoyens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick de tout service de train passagers dans cette région du Canada central, le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre s'il va demander au Conseil des ministres de renverser cette décision, puisque ce dernier a le pouvoir de le faire dans les plus brefs délais afin d'éliminer l'isolement relatif des gens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports étudiera de nouveau la question. Autrement dit, cette décision n'est pas définitive.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DES CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'ATTERRISSAGE À SAINT-LÉONARD

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon impression que cette question va être [M. Epp.]

révisée, puisque, à ce que je comprends, la Commission canadienne des transports a complètement épuisé les possibilités de révision, à la suite des protestations énergiques des citoyens de cette région, et l'affaire repose maintenant entre les mains du Conseil des ministres. Cependant, monsieur l'Orateur, étant donné l'isolement relatif et sérieux de la population de cette région, par rapport aux autres régions du pays, est-ce que le ministre des Transports peut me dire à quelle date des crédits seront autorisés pour poursuivre la construction d'une piste de 6,000 pieds à l'aéroport régional de Saint-Léonard, afin justement, de donner à cette région la possibilité de s'épanouir économiquement, comme toutes les autres régions au Canada.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député voudrait que le gouvernement revienne sur une décision que la CCT n'a pas encore prise de façon définitive. Le comité des transports par chemin de fer a été chargé d'examiner de nouveau cette affaire. Je pense donc qu'il faudra attendre le résultat de son examen. Quant à l'autre question, nous sommes en train de l'étudier, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE DÉPÔT DES DOCUMENTS TASCHEREAU

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Vu que le gouvernement a présenté le bill C-15 et qu'il s'est engagé à permettre au public d'avoir accès à certains renseignements qui étaient jusqu'ici restés secrets et vu aussi que l'opposition s'est efforcée récemment de mettre fin à la législature actuelle avant l'adoption du bill C-15, le ministre déposera-t-il immédiatement à la Chambre les documents Taschereau et la série de documents qui ont été désignés sous le nom de code «Dossier Featherbed»?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que le député est un peu embrouillé.

Une voix: Naturellement. C'est un conservateur.

M. Lawrence: Le cas du «Dossier Featherbed» est bien différent de celui des documents de la Commission royale Taschereau. Depuis le début de juillet, j'essaie de découvrir en vertu de quelles lois ou de quels statuts le gouvernement précéden avait décidé de façon plutôt arbitraire de mettre aux archives secrètes pour vingt ans encore les documents de la Commission royale Taschereau.